



L'Île-du-Prince-Édouard est une **démocratie parlementaire**. Dans un système parlementaire, le gouvernement est formé des trois pouvoirs suivants : législatif, exécutif et judiciaire.

Le **pouvoir législatif** (ou **branche législative**) est composé de tous les représentants élus, appelés les **députés provinciaux**. Chacun représente une zone géographique différente de l'Île-du-Prince-Édouard, appelée **circonscription**, et la plupart sont associés à un parti politique.

En règle générale, le **parti politique** qui compte le plus grand nombre de députés élus à l'assemblée législative provinciale forme le parti au pouvoir et son chef devient alors le chef du gouvernement (**premier ministre**).

Dans notre système de démocratie parlementaire, le gouvernement doit être appuyé par la majorité des députés. Cela s'appelle le **gouvernement responsable**.

Un **gouvernement majoritaire** est formé lorsqu'un parti politique remporte plus de la moitié de tous les sièges à l'Assemblée législative. Un **gouvernement minoritaire** est formé lorsqu'un parti au pouvoir remporte moins de la moitié des sièges, mais est en mesure de conserver le soutien de la majorité des députés.

Parmi les autres partis à l'Assemblée législative, le parti qui détient le plus grand nombre de sièges forme l'**opposition officielle**.

Les députés se réunissent au **Province House de l'Île-du-Prince-Édouard**, à Charlottetown.. C'est à cet endroit qu'ils débattent, adoptent des lois et règlements, approuvent les mesures financières et examinent les activités du gouvernement.

Le **pouvoir exécutif** (ou **branche exécutive**) est responsable de l'élaboration des politiques, de la prestation des programmes et de la mise en œuvre des lois. Le pouvoir exécutif est dirigé par le premier ministre et le conseil exécutif ou le **cabinet** et est soutenue par la fonction publique.

Les ministres du Cabinet sont responsables des principaux ministères, qui fournissent des programmes et des services essentiels associés à un domaine de responsabilité.

Les ministres de ces ministères sont choisis comme conseillers du premier ministre dans leurs domaines respectifs. Le nombre et les noms des ministères changent avec le temps et reflètent généralement les priorités du parti au pouvoir.

Le **pouvoir judiciaire** (ou **branche judiciaire**) est un groupe de tribunaux indépendants qui agissent séparément des deux autres pouvoirs. Ses membres interprètent les lois et les font appliquer, afin de protéger les citoyens et de punir les contrevenants.

## QUESTIONS D'ORIENTATION

Comment fonctionne le gouvernement provincial ? En quoi le vote influence-t-il le gouvernement ?

## BUT

Le gouvernement provincial est formé des trois pouvoirs suivants : législatif, exécutif et judiciaire. Ces trois pouvoirs visent à répondre, ensemble, aux besoins de tous les Prince-Édouardiens.

Dans cette leçon, les élèves explorent le rôle de chaque pouvoir et comprennent mieux les domaines de responsabilité du gouvernement provincial. Les élèves approfondissent leur compréhension des rôles du gouvernement dans leur vie et réfléchissent à la manière dont ils peuvent influencer le gouvernement en votant lors des élections.

## OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

À la fin de la leçon, je pourrai...

- décrire le fonctionnement d'une démocratie parlementaire ;
- collaborer avec mes pairs et analyser de manière critique des informations sur les ministères ;
- adopter une attitude positive à l'égard du vote et de la mobilisation citoyenne ;
- analyser les façons dont les croyances et les valeurs d'une personne peuvent influencer sur ses préférences de vote et ses attitudes à l'égard du vote.

## INTRODUCTION

1. Demandez aux élèves de remplir la colonne « avant » du Guide d'anticipation (fiche 8.1).

2. Passez en revue les résultats de l'élection provinciale en l'Île-du-Prince-Édouard de 2015 (document 8.2). Demandez aux élèves quel parti a formé le gouvernement ? En quoi les résultats du Vote étudiant se comparent-ils avec ceux de l'élection générale ? Quelles autres observations peuvent être tirées des résultats ? Comment les partis politiques ont-ils évolué depuis la dernière élection ?

## ACTIVITÉS

1. À l'aide des diapositives 8, passez en revue les termes et les concepts relatifs au gouvernement provincial de l'Île-du-Prince-Édouard : pouvoir législatif, députés provinciaux, circonscription, Assemblée législative, pouvoir exécutif, premier ministre, cabinet, ministère, pouvoir judiciaire.

2. Divisez les élèves en petits groupes et assignez à chaque groupe un ministère provincial différent. Demandez à chaque groupe de présenter son ministère devant la classe dans le cadre d'un sketch, d'un jeu de rôle ou d'une présentation interactive.

Les élèves peuvent se poser l'une ou plusieurs des questions suivantes :

- Que font-ils et pourquoi ? Comment viennent-ils en aide aux Prince-Édouardiens ?
- Quels types de programmes ou de services offrent-ils ?
- Quelles annonces ce ministère a-t-il faites ou quelles lois a-t-il proposées ?
- En quoi êtes-vous (élèves, familles ou communauté) concerné par ces nouvelles annonces ou nouvelles lois ?

*Note au personnel enseignant : Cette activité peut être effectuée en consultant le site Internet du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard —*

<https://www.princeedwardisland.ca/fr/sujet/ministeres>

Avant de commencer l'activité, discutez de ce qui fait une bonne présentation et écrivez une liste de critères. Considérations : créativité, effort, connaissance du contenu, transfert des connaissances, etc.

## CONCLUSION

Sur la base des présentations de groupe ou d'une étude du document 8.2, demandez aux élèves de classer les ministères de deux façons, en fonction de considérations différentes.

- Classer les cinq premiers ministères par ordre d'importance pour vous.
- Classer les cinq principaux ministères par ordre d'importance pour votre famille ou la communauté en général.
- Comment ces classements diffèrent-ils ? Quelle est l'importance du vote lors d'une élection ? En quoi les résultats du Vote étudiant sont-ils comparables aux résultats de l'élection générale ?

## ÉVALUATION DE L'APPRENTISSAGE DE L'ÉLÈVE

Demandez aux élèves de remplir la colonne « Après » du Guide d'anticipation (fiche 8.1).